

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE, SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITE DE KOUDOUGOU

VICE -PRESIDENCE

SERVICE DES AFFAIRES ACADEMIQUES,
DE L'ORIENTATION ET DE L'INFORMATION
(SAOI)

N°2010-0324/MESSRS/SG/UK/VP/SAOI



BURKINA FASO
-----O-----
Unité - Progrès - Justice

Koudougou, le 15 JUL. 2010

COMMUNIQUE du Président de l'Université de Koudougou

Le Président de l'Université de Koudougou présente ses félicitations aux lauréats du baccalauréat 2010. Il les informe par la même occasion que la réception des dossiers d'inscription pour les nouveaux bacheliers (bac session 2010) en première année à l'Université de Koudougou est fixée du **lundi 26 juillet au vendredi 13 août 2010 inclus à la scolarité centrale sise au bâtiment de l'UFR/SEG.**

En rappel, l'Université de Koudougou dispose de quatre (04) établissements de formation qui sont :

- l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences économiques et Gestion (UFR/SEG),
- l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres et Sciences humaines (UFR/LSH),
- l'Institut universitaire de Technologie (IUT),
- l'Ecole normale supérieure (ENS).

A l'exception de l'ENS et de l'IUT où le recrutement fera l'objet d'un test et d'un concours, les inscriptions dans les deux (02) UFR concerneront les filières suivantes :

- Economie
- Lettres Modernes
- Psychologie
- Géographie
- Histoire

Le dossier d'inscription doit comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite non timbrée adressée à Monsieur le Président de l'Université de Koudougou précisant deux (02) filières d'étude sollicitées par ordre de préférence ;
- un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ;
- une copie légalisée de l'attestation provisoire de succès au baccalauréat plus le relevé de notes obtenues au baccalauréat ;
- les copies légalisées des relevés de notes en classe de : seconde, première, terminale (terminale de l'année en cours) ;
- un certificat de nationalité pour les candidats étrangers ;
- trois (03) photos d'identité récentes.

Les heures de réception des dossiers sont fixées comme suit :

- Matin : de 8 h 00 à 11 h 30 mns
- Soir : de 15 h 00 à 17 h 30 mns

Avant le retrait des fiches d'inscription dont les frais s'élèvent à mille (1 000) francs CFA et leur dépôt auprès du service des affaires académiques, de l'orientation et de l'information (SAOI), les candidats sont reçus par les conseillers d'orientation chargés de les assister dans les choix possibles des études qu'ils envisagent d'entreprendre.

Aucun dossier ne peut être déposé par un tiers mais par le futur étudiant lui-même qui doit passer devant les conseillers d'orientation.

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.



Pr Bila Gérard SEGDA
Chevalier de l'Ordre national
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques